

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDEEES 1104** Subvention (5.000 euros) à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1er : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association « A.H.M.E. Musée de l'Éventail – Hervé Hoguet » (Dossier 2014\_06612, n° SIMPA : 21123), dont le siège social est situé 2, boulevard de Strasbourg à Paris 10ème, au titre de soutien à ses activités en 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et suivants.